



Etude de Maîtres Jean-Marc HASSLER et Frédéric HASSLER, notaires associés à  
WITTELSHEIM, 14 rue du Parc  
Tél. : 03.89.55.47.99

**ADJUDICATION FORCEE DE BIENS ET DROITS IMMOBILIERS  
à UFFHOLTZ (68700) 41, rue de Soultz**

**Vendredi 12 octobre 2018 à 14 heures 30**, à WITTELSHEIM (68310), 14, rue du Parc, Maître Jean-Marc HASSLER, procédera à la **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**, à l'extinction des feux des biens et droits immobiliers consistant en des lots de copropriété sis à **UFFHOLTZ (68700) 41, rue de Soultz** cadastrés :

**Commune de UFFHOLTZ**

Section	N°	Lieudit	Surface
2	346/154	rue de Soultz	00 ha 10 a 07 ca

**LOT N° 12** : au premier étage, un hall, un coin-cuisine, une salle-de-bains, un séjour, une chambre.  
Ainsi que les :

-263/9.835èmes des parties communes générales PC1,

**LOT N° 16** : au sol : un PARKING.

Ainsi que les :

-19/9.835èmes des parties communes générales PC1,

Règlement de copropriété du 5/02/2007 et modificatifs des 10/07/2009, 7/12/2011 et 28/05/2015

DPE : néant

Nombre de lots dans la copropriété : 31

Bien occupé

Mise à prix : VINGT CINQ MILLE EUROS ..... 25.000,00 €

Paiement du prix d'adjudication :

- acompte de 4.000 Euros comptant par virement préalable à l'étude,

- le solde, dans les deux mois de l'adjudication.

**Frais** : **23,66 %**, du prix d'adjudication, payables comptant à l'adjudication, droits de mutation en sus.

**Les enchérisseurs devront procéder préalablement à l'adjudication à un virement d'un montant de 8.000,00 €.**

**Le RIB du compte CDC de l'Etude sera communiqué sur demande.**

La vente a lieu conformément aux articles 153 et suivants de la Loi du 1er Juin 1924 en la procédure d'adjudication forcée ordonnée par décision du Tribunal d'Instance de THANN (Haut-Rhin), sous dossier L1 14 17-42 en date du 31/08/2017, entrée en force de chose jugée 13/11/2017, rendue à la requête du « **CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES** », ayant son siège social 1, Place de la Gare B.P. 20440, 67008 STRASBOURG Cedex, contre la « **SCI PECO** », ayant son siège à MULHOUSE (68100), 66, rue Kléber, dont les représentants sont M. François PECORARO et Mme Nathalie née DUFOUR.

Le cahier des charges ainsi que les autres pièces relatives à l'adjudication sont déposés en l'Etude du notaire sus-nommé, où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation de la mise à prix et les conditions de l'adjudication devront, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard sept jours avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication même, devront être produites au plus tard quatorze jours après l'adjudication. La production est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier.

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires et autres intéressés inconnus de faire valoir leurs droits par une inscription avant celle du procès-verbal d'adjudication.

Visites des lieux : **mardi 2 octobre 2018 de 11 heures à 12 heures et lundi 8 octobre 2018 de 14 heures à 15 heures.**

POUR AVIS :  
Jean-Marc HASSLER, Notaire.